



SALAIRES : DÉCISION UNILATÉRALE DU SERQ

Présents en visioconférence : CFDT, CFTC, CGT FO et SERQ

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN RDQ 19 janvier 2021

COMMISSION
NATIONALE
PARITAIRE DE
NÉGOCIATION

REGIE DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 22 décembre 2020
2. Négociation d'un accord de mise en place d'une CPPNI
3. Négociation salariale
4. Discussion sur le projet d'accord relatif à la crise sanitaire (projet soumis par la CGT)

1. Validation du compte-rendu du 22 décembre 2020

Nous n'étions pas présentes en décembre car la date avait changé et en janvier, je n'ai pu me connecter qu'à partir de 12h car la date de janvier avait également été modifiée et tout ça sans notre accord !!

2. Négociation d'un accord de mise en place d'une CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation)

Ce point sera vu à la prochaine CPNN du 16 mars.

3. Négociations salariales

Les employeurs avaient proposé une augmentation de 1 % en décembre et avaient envoyé l'accord pour signature alors que les organisations syndicales de salariés présentes avaient compris qu'il y aurait une nouvelle discussion en janvier.

Seule, la CFTC avait signé, ce qui est insuffisant. Les employeurs ont donc décidé que ce serait une Décision Unilatérale avec 1 % au 1^{er} janvier 2021.

Les organisations syndicales de salariés demandent de vraies négociations et veulent savoir si les employeurs ont un mandat pour négocier. Ceux-ci répondent que pour 2021, on peut discuter, mais qu'il faudrait revoir la classification.

FO intervient en disant que la priorité serait d'augmenter les coefficients existants afin que le premier coefficient, qui correspond à la majorité des salariés de la Branche soit au minimum au-dessus du SMIC.

En effet, ce coefficient reste en dessous du SMIC, même avec l'augmentation de 1 % !!!

Les salariés ne verront donc pas de changement pour la plupart !!!

4. Discussion sur le projet d'accord relatif à la crise sanitaire (projet soumis par la CGT)

Comme d'habitude, nous n'avons pas le projet initial amendé avec les propositions employeurs.

FO explique aux employeurs que, pour pouvoir avancer dans les négociations, il faut que les employeurs prennent position et nous donne le texte avec leurs propositions à la séance suivante.

Faute de quoi nous discutons dans le vide !!!

Fin de séance à 15h.

Prochaine réunion, le 16 mars 2021.

Paris, le 18 mars 2021

Pour la délégation FO : Annick ALLEAUME